

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 AOUT 2021

L'an *deux mil vingt-et-un*, le vingt-six août à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 19 août 2021**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PELTIER Jacky, Mme MONGET Élisabeth, M. BAILLET Éric, M. GUILLOTEAU Régis, Mme MASSÉ Jackie, Mme MAUDUIT Sylvie, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence, Mme SAVIEUX Danielle, M. SOULET Aurélien, M. VIVIER Luc.

ABSENTS : M. VERDON Laurent, Mme CANOINE Justine, Mme GIROIRE Anita.

POUVOIRS : M. VERDON Laurent donne pouvoir à Mme MAILLARD Élisabeth, Mme CANOINE Justine donne pouvoir à M. SOULET Aurélien, Mme GIROIRE Anita donne pouvoir à M. BAILLET Éric.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSÉ Jackie

=*=

Madame le Maire remercie les agents pour le nouvel aménagement de la salle de conseil municipal.

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 24 juin 2021.

Pas d'observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

=*=

Ordre du jour

☞ **Délibérations :**

- 1- Exonération de 2 ans de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) sur les nouvelles constructions
- 2- Admission en non-valeur créances irrécouvrables et éteintes
- 3- Recrutement de 2 agents recenseurs pour le recensement de la population prévu en 2022 (20 janvier au 19 février 2022)
- 4- Adhésion au marché RGPD du Centre de Gestion
- 5- Convention CNRACL – avenant de prolongation
- 6- Convention CTG (Convention Territoriale Globale) CAN (Communauté d'Agglomération du Niortais)
- 7- Devis Séolis un mât autonome, une lanterne autonome
- 8- Estimation d'une porte du bâtiment médiathèque
- 9- Choix du bureau d'Études (Lotissement)

☞ **Informations :**

- Formation PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) pour tous les agents (02/11/2021) sur la commune lieu Salle polyvalente
- Attribution des terres agricoles communales
- Réunion des parents d'élèves du Groupe Scolaire
- Modification du zonage du PLUiD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement)

☞ **Dates**

- Réunion des Adjointes : 06 et 13 septembre 2021 à 19 h
- Réunion du personnel : vendredi 1^{er} octobre 2021 à 19 h

☞ **Questions diverses :**

- Repas des élus

DÉLIBÉRATIONS

ADMISSION EN NON-VALEUR CRÉANCES ÉTEINTES

Madame le Maire expose que la Trésorerie de Niort Sèvres Amendes a transmis un état de produits communaux à présenter en non-valeur de créances éteintes. Madame le Maire présente les créances en admission en non-valeur pour un montant total de 6 120,00 € pour le budget logements. (Loyers impayés)

Il s'agit de créances éteintes dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement et du prononcé de la décision du juge du Tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Elles constituent une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'assemblée ;

Le montant de la créance éteinte s'élève à 6 120,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **8 pour, 4 contre, 3 abstentions** :

- **Admet en non-valeur les créances éteintes pour un montant de 6 120,00 €,**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre prévu à cet effet.**

RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION PRÉVU EN 2022 (20 JANVIER AU 19 FÉVRIER 2022)

Madame le Maire propose de délibérer pour le recrutement de 2 agents recenseurs et pour définir les possibilités de rémunération. Plusieurs solutions sont possibles pour cette rémunération, par exemple :

- Sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale,
- Sur la base d'un forfait,
- En fonction du nombre de questionnaires,
- Sur la base du SMIC (pas en dessous).

Madame le Maire propose le recrutement de 2 agents recenseurs et propose de retenir une rémunération sur la base du SMIC, une prime de 100 € par agent est attribuée et les frais de déplacements remboursés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le recrutement de 2 agents recenseurs et une rémunération sera sur la base du SMIC, une prime de 100 € par agent sera attribuée et les frais de déplacements seront remboursés.**

ADHÉSION AU MARCHÉ RGPD (RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES) DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire propose d'adhérer au marché RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) du Centre de Gestion.

Cette démarche est obligatoire depuis le 24 mai 2018, c'est pourquoi il est proposé d'adhérer au marché du Centre de Gestion en choisissant une des deux options présentées :

- **Option 1** : Délégué à la Protection des Données géré par une entreprise externalisée
– coût 650 € sur 2 ans

- **Option 2** : Délégué à la Protection des Données – désignation d'une personne en interne coût 250 € sur 2 ans

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de retenir l'option 1 et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.**

Il est demandé à l'entreprise de remettre un compte rendu sur la collectivité à l'issue de la mission.

CONVENTION CNRACL – AVENANT DE PROLONGATION

Madame le Maire propose de délibérer pour prolonger la convention CNRACL pour 6 mois à effet au 1^{er} août 2021.

Il s'agit de bénéficier de prestations facultatives liées au traitement des dossiers retraite (immatriculation, affiliation, régularisation de services, rétablissement au régime général et à l'Ircantec, liquidation des droits à pension ...).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **décide, à l'unanimité, de prolonger la convention CNRACL par un avenant et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser cette convention.**

CONVENTION CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE) CAN (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS)

Madame le Maire présente la proposition de Convention Territoriale Globale. La mise en œuvre d'une CTG se concrétise dans la capacité des élus d'un territoire à :

- Participer aux instances de gouvernances dédiées,
- Prendre part à la diffusion de l'information et assurer la promotion de la démarche CTG,
- S'implique dans la réalisation des éléments du diagnostic commun,
- Apporter une expertise et associer le plus grand nombre,
- Contribuer au suivi et à l'évaluation de la CTG.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, la proposition de Convention Territoriale Globale et autorise, à l'unanimité, madame le Maire à viser cette convention.**

DEVIS SÉOLIS UN MÂT AUTONOME, UNE LANTERNE AUTONOME

Madame le Maire propose de valider les devis de Séolis pour la mise en place d'un mât autonome rue de la Pigeonnerie pour un montant TTC de 6 127,44 € et pour la mise en place d'une lanterne autonome à Vélaubert pour un montant TTC de 2 235,83 €. Une demande de subvention auprès du Sieds sera transmise pour chaque devis.

Le mât autonome est subventionné à hauteur de 70 % sur la fourniture, sur la base de 3 481,70 € soit 2 437,19 €.

La lanterne autonome est subventionnée à hauteur de 70 % sur la fourniture, sur la base de 1 353,94 € soit 947,75 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, les devis présentés :**

- **Devis 79293405 : Mât autonome rue de la Pigeonnerie montant TTC 6 127,44 € (+frais d'installation)**

- **Devis 79293402 : Lanterne autonome Vélaubert montant TTC 2 235,83 € (+frais d'installation)**

ESTIMATION D'UNE PORTE DU BÂTIMENT MÉDIATHÈQUE

Madame le Maire propose d'estimer le prix de vente des deux portes du commun de la Maison de la Plaine (actuellement Médiathèque) pour la vente à un tiers.

Il est proposé à l'assemblée un tarif de 50,00 € par porte soit au total 100,00 € pour les 2 portes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, le prix proposé pour une porte soit 50,00 € soit pour les 2 portes un prix total de 100,00 €.**

CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES (LOTISSEMENT)

Madame le Maire propose d'émettre un choix de bureau d'Études pour le futur lotissement route de Villiers.

Monsieur Jacky PELTIER, 1^{er} Adjoint, indique que trois cabinets ont été consultés. Deux bureaux d'études ont répondu.

Il s'agit de choisir l'un des deux dossiers remis.

Le premier bureau Air et Géo a remis une offre s'élevant à 41 040,00 € TTC.

Le deuxième bureau Véronneau a remis une offre s'élevant à 38 628,00 € TTC et une option écologue à 2 500,00 € H.T.

Les deux entreprises ont remis des offres différentes.

- Air et Géo : l'offre n'est pas assez détaillée. Il n'est pas mentionnée l'intervention d'un écologue.
- Véronneau : l'offre est très détaillée incluant également l'étude Loi sur l'eau et Natura 2000. (Intervention d'un écologue et d'un architecte).

Monsieur PELTIER propose de retenir Véronneau offre à la fois moins et mieux disante pour un montant de 38 628,00 € et pour l'écologue pour un montant HT de 2 500,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité, l'offre moins et mieux disante du Bureau d'Études VÉRONNEAU pour un montant de 38 628,00 € TTC et pour l'option Écologue pour un montant de 2 500,00 € H.T.**

INFORMATIONS :

- **Formation PSC1 (Prévention et Secours Civique niveau 1) :** pour tous les agents (02/11/2021) de la commune à la Salle polyvalente, encadrée par l'Association de Protection Civile (minimum 3 formateurs).
- **Attribution des terres agricoles communales :** Depuis avril 2021, les terres agricoles sont attribuées, à des exploitations qui obtiennent des points suivant des critères bien

établis. Et C'est la CDOA (Commission Départementale des Orientations Agricoles) qui déterminera l'exploitant pour ces terres agricoles communales.

- **Réunion des parents d'élèves du Groupe Scolaire 13 septembre 2021 à 18 heures :** avec les enseignants, élus, agents, parents et madame Laurence GOUBAND du Secrétariat pour présenter l'application « Mon espace famille ».
- **ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) été :** Monsieur Éric BAILLET fait un rappel du déroulé. Le bilan très positif malgré une semaine de fermeture causée par un cas Covid.
- **Modification du zonage du PLUiD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal Déplacement) :** Présentation du Zonage par madame le Maire.

DATES :

- **Réunion d'Adjoints :**
 - o Lundi 06 septembre 2021 à 18 heures à la Mairie
 - o Lundi 13 septembre 2021 à 19 heures à la Mairie
- **Réunion du personnel :**
 - o Réunion du personnel avec les élus : vendredi 1^{er} octobre 2021 à 19 h
- **CME (Conseil Municipal des Enfants) :**
 - o Élections du CME le 15 octobre de 17h45 à 18h30

QUESTIONS DIVERSES

- **Repas de élus :** le 10 septembre à la Maison de la Plaine
- **Distribution des bulletins :** Suite à des relances journalières, les bulletins sont enfin arrivés le 25 Août.
- **Réunion Projet Loi3D :** 10 septembre 2021 organisée par le Député Guillaume CHICHE.
- **Les 7 communes du Nord de l'Agglo :** le 19 septembre 2021, ont lieu les journées européennes du patrimoine. Il est proposé le suivant : « Rencontre avec une entreprise ». A Saint-Rémy, l'entreprise est le Centre équinoxe à Louvrie.

La séance est clôturée à 22 h 10.